

# Les conversations anglo-italiennes

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

## A Gènes, les ministres anglais sont salués par les autorités

M. Chamberlain et lord Halifax sont arrivés à Gènes, le 11 janvier. Sur le quai de la gare, décorée de drapeaux italiens et britanniques, une compagnie du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie, avec musique, et drapeaux rendent les honneurs. Le premier ministre et lord Halifax ont passé en revue cette compagnie, puis ils ont reçu les hommages des personnalités venues pour les saluer le préfet de Gènes, les autorités et un grand nombre d'ambassadeurs et de généraux.

Les ministres britanniques se sont ensuite entretenus avec les membres de la colonie anglaise résidant à Milan et à Turin.

## Dans les gares, le passage du train est salué d'acclamations

M. Chamberlain et lord Halifax sont l'objet de chaleureuses manifestations de sympathie de la part de la foule qui dans chaque gare traverse le train applaudissant vers Rome, attend leur passage.

A Viareggio en particulier, une foule dense a salué l'arrivée du train en gare par un cri d'acclamations et de vivats. Les ministres britanniques se sont montés à la portière pour répondre aux applaudissements.

## Dans Rome pavoisée comme aux jours de fête

Rome, 11. — Pour recevoir les ministres britanniques, le quartier de la gare a revêtu sa parure de fête. Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

## PREMIER ENTRETIEN AU PALAIS DE VENISE

M. Neville Chamberlain, Lord Halifax et Lord Perth se sont réunis au Palais de Venise, le 11 janvier, pour leur premier entretien. Les ministres ont discuté les questions relatives à la situation en Europe et à la coopération anglo-italienne.

## Le dîner au Palais de Venise

Après le dîner, les ministres ont continué leur conversation. M. Chamberlain a souligné l'importance de la coopération anglo-italienne pour la stabilité de l'Europe.

## Le discours du Duce

Le Duce a prononcé un discours devant les ministres britanniques. Il a souligné l'importance de la coopération anglo-italienne pour la stabilité de l'Europe.

## La colonie anglaise acclame les représentants de l'Angleterre

Les ministres britanniques ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

## La réception dans la salle royale

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

## Le cortège traverse la « Villa Madame »

Le cortège a traversé la Villa Madame, salué par la foule. Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités.

## La réception dans la salle royale

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

## Le cortège traverse la « Villa Madame »

Le cortège a traversé la Villa Madame, salué par la foule. Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités.

## La réception dans la salle royale

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

## Le cortège traverse la « Villa Madame »

Le cortège a traversé la Villa Madame, salué par la foule. Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités.

## La réception dans la salle royale

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

## Le cortège traverse la « Villa Madame »

Le cortège a traversé la Villa Madame, salué par la foule. Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités.

## La réception dans la salle royale

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

## Le cortège traverse la « Villa Madame »

Le cortège a traversé la Villa Madame, salué par la foule. Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités.

## La réception dans la salle royale

Les ministres ont été accueillis à la gare par la police et les autorités. Des drapeaux italiens et britanniques ont été hissés sur les mâts de la gare.

# « RENCONTRE DE DEUX EMPIRES »...

Telle est, selon la presse italienne, la signification de la visite de M. Chamberlain

Rome, 11. — « Rencontre des deux empires », c'est ainsi que l'on présente à Rome la visite de M. Chamberlain et de lord Halifax. Cette occasion, la presse brosse un tableau des relations entre l'Italie et l'Angleterre depuis un siècle. Elle rappelle qu'il y a cent ans l'Italie était la mer de la flotte britannique et que les Italiens considéraient alors l'Angleterre avec une admiration sans bornes. Le chemin parcouru depuis ce temps est bien étendu.

« Aujourd'hui », écrit le journal, « la position matérielle et morale des deux pays s'est radicalement transformée. L'Italie est devenue une grande puissance qui peut dire une parole décisive sur le sort du monde. Le peuple italien ne considère plus les Britanniques avec les sentiments des Italiens du siècle dernier. Il ne voit plus en eux des privilégiés à qui le monde et surtout les mers appartenaient de droit divin ».

« Etablir entre l'Italie et l'Angleterre une politique de collaboration des empires, tel est au fond le sens de la visite de M. Chamberlain et de lord Halifax. C'est ce que le Duce a souligné dans son discours. Il a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

« Le Duce a souligné que la coopération anglo-italienne est une nécessité pour la stabilité de l'Europe ».

# ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 12 janvier 1939 — 136<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : lever à 7 h. 45, coucher à 16 h. 15. Lune : lever à 9 h. 10, coucher à 10 h. 50. Saint du jour : saint Alfred.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de LILLE. — Observations les 11 janvier à 17 h. 45 : Baromètre : 749 mm. 0 ; baisse depuis la veille à 17 h. 45 : 5 mm. 1. Thermomètre : Froide 14 ; minima 4 ; maxima 9. — Etat hygrométrique : 81. — Hauteur de pluie tombée depuis la veille à 17 h. 45 : 2 mm. 0. — Vent du vent : sud-est, force modérée. — Direction des nuages : 200. — Etat du ciel : nuageux, étouffé. — Temps probable pour aujourd'hui : couvert à éclaircies, quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Les prévisions de l'Office National des Prévisions météorologiques pour les 12 et 13 janvier sont les suivantes : Le minimum de température sera en soirée basé sur celui de la veille. — Direction des vents : sud-est, force modérée. — Etat du ciel : nuageux, étouffé. — Temps probable pour aujourd'hui : couvert à éclaircies, quelques pluies.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — M. Raymond Fétis, ministre des Travaux Publics, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation des travaux publics en France.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Justice, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la justice en France.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. — M. Raymond Fétis, ministre de l'Éducation Nationale, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de l'éducation en France.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE. — M. Raymond Fétis, ministre de l'Agriculture, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de l'agriculture en France.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Santé Publique, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la santé publique en France.

LE MINISTRE DE LA MARINE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Marine, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la marine en France.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Défense, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la défense en France.

LE MINISTRE DE LA COLONISATION. — M. Raymond Fétis, ministre de la Colonisation, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la colonisation en France.

LE MINISTRE DE LA RÉGION. — M. Raymond Fétis, ministre de la Région, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la région en France.

LE MINISTRE DE LA CULTURE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Culture, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la culture en France.

LE MINISTRE DE LA SCIENCE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Science, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la science en France.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Jeunesse, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la jeunesse en France.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Famille, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la famille en France.

LE MINISTRE DE LA TRAVAIL. — M. Raymond Fétis, ministre du Travail, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation du travail en France.

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Sécurité Sociale, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la sécurité sociale en France.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Santé Publique, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la santé publique en France.

LE MINISTRE DE LA MARINE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Marine, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la marine en France.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Défense, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la défense en France.

LE MINISTRE DE LA COLONISATION. — M. Raymond Fétis, ministre de la Colonisation, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la colonisation en France.

LE MINISTRE DE LA RÉGION. — M. Raymond Fétis, ministre de la Région, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la région en France.

LE MINISTRE DE LA CULTURE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Culture, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la culture en France.

LE MINISTRE DE LA SCIENCE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Science, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la science en France.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Jeunesse, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la jeunesse en France.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Famille, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la famille en France.

LE MINISTRE DE LA TRAVAIL. — M. Raymond Fétis, ministre du Travail, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation du travail en France.

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Sécurité Sociale, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la sécurité sociale en France.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Santé Publique, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la santé publique en France.

LE MINISTRE DE LA MARINE. — M. Raymond Fétis, ministre de la Marine, a prononcé ce matin à la Chambre un discours sur la situation de la marine en France.

# LA REPRISE DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

## Les objections de M. Marchandeu

M. Marchandeu s'est opposé au principe même d'une amnistie étendant à tous les faits visés dans le rapport de M. René Richard. Le gouvernement serait opposé à accepter des mesures de bienveillance individuelles à l'égard de certains ouvriers et fonctionnaires qui se sont trouvés entraînés à commettre des actes ayant donné lieu des sanctions pénales ou administratives. Il accepterait donc volontiers une proposition tendant à autoriser le gouvernement à accorder des grâces amnistiantes, mais il lui semble impossible d'abandonner, sans aucune discrimination, une série de délinquants qui, en particulier, à l'occasion de la grève du 30 novembre, ont commis des délits d'une gravité particulière.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants. Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

Le fait que des violences peuvent être commises dans le cadre d'un mouvement de grève ne saurait constituer une circonstance particulière de bienveillance individuelle à l'égard de certains délinquants.

# AUJOURD'HUI, LA CHAMBRE INSTALLE SON BUREAU

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'installation du bureau définitif de la Chambre aura lieu demain après-midi, à 14 heures, dans le grand hall de la Chambre. Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

Les députés se réuniront à 15 heures pour la séance d'ouverture.

&lt;